

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2272

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement économique - Cession, à titre onéreux suite à préemption avec préfinancement, à la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU), d'un local commercial, d'un garage et d'un grenier situés 18 cours Tolstoï

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charriot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2272**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement économique - Cession, à titre onéreux suite à préemption avec préfinancement, à la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU), d'un local commercial, d'un garage et d'un grenier situés 18 cours Tolstoï

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte de la cession

Par courrier du 3 août 2023, la SVU a sollicité la Métropole de Lyon afin qu'une procédure de préemption soit engagée à son profit, à l'occasion de la vente du lot de copropriété n° 1 correspondant à un local commercial, un garage et un grenier, conformément aux objectifs fixés par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

En effet, la SVU est opérateur du contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) du cours Tolstoï pour la Ville de Villeurbanne.

Par l'acquisition et la rénovation de locaux commerciaux en rez-de-chaussée, le CRAC a pour objectif de redynamiser le cours Tolstoï en permettant à des commerçants indépendants, des artisans, des artistes et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de s'implanter en cœur de ville ;

Les biens, objets des présentes, sont situés au début du cours Tolstoï, dans un secteur relativement dynamique, à la limite du 6ème arrondissement de Lyon. Des acteurs indépendants y ont déjà implanté des activités à forte valeur ajoutée (épicerie zéro déchet, restaurant) et il semble opportun de renforcer l'offre du secteur du cours Tolstoï en favorisant l'implantation d'activités complémentaires et innovantes, ainsi que de créer des synergies entre les différents acteurs de ce secteur.

Par arrêté du Président n° 2023-10-04-R-0801 du 4 octobre 2023, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente du lot de copropriété, situé 18 cours Tolstoï à Villeurbanne, appartenant à la société civile immobilière Le Mans représentée par monsieur Patrick Heil.

Le prix de 190 800 € dont 10 800 € TTC de commission à la charge de l'acquéreur, figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner, a été accepté par la Métropole.

II - Désignation des biens cédés

Les biens dont il s'agit sont constitués :

- d'un local commercial en rez-de-chaussée d'une superficie d'environ 75 m²,
- d'un garage portant le n° 12,
- d'un grenier portant le n° 16,

le tout bâti sur terrain propre cadastré CO 9 formant le lot n° 1 avec les 123/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot, situé 18 cours Tolstoï à Villeurbanne d'une superficie totale de 216 m².

III - Conditions de la cession

Les biens ont été préemptés pour le compte de la SVU qui s'engage à en préfinancer l'acquisition. Il est donc proposé, par la présente délibération, l'approbation de la promesse d'achat et de vente avec préfinancement contractée entre la Métropole et la SVU, permettant la cession à cette dernière des biens acquis par préemption, libres de toute occupation.

La SVU aura la jouissance de ces biens à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance.

L'acquisition de ces biens par la SUV est proposée au montant de la préemption, soit 190 800 € dont 10 800 € TTC de commission à la charge de l'acquéreur.

La SVU, qui s'est engagée à en préfinancer l'acquisition, remboursera à la Métropole l'ensemble des frais engagés par elle dans le cadre de la préemption ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 18 septembre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 190 800 €, à la SVU, d'un local commercial, d'un garage et d'un grenier libres de toute occupation, le tout formant le lot de copropriété n° 1 situé 18 cours Tolstoï à Villeurbanne, dans le cadre du projet de redynamisation du cours Tolstoï.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 73 001 301,90 € en dépenses et 73 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458200, pour un montant de 190 800 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316452-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
